

<https://paroisse-millau-grands-causses.fr/spip.php?article2272>



# « Elle a pris sur son indigence ».

- Vie de la Paroisse - Doyenné -



Date de mise en ligne : vendredi 5 novembre 2021

---

Copyright © Doyenné du Pays millavois - Tous droits réservés

---

« Elle a pris sur son indigence ».

**La première lecture (1R 17,10-16) comme l'évangile (Mc 12,38-44) nous donnent en exemple deux femmes de condition précaire : elles sont veuves et elles ont très peu de ressources. Malgré cet état, elles viennent en aide à plus grand qu'elles.**

La première répond à la demande du prophète Elie qui lui demandait quelque chose à manger. Bien qu'il ne lui restât presque rien, elle accepta de donner ce « rien » pour le prophète, pour elle et son fils. La seconde glisse, de manière inaperçue, deux petites pièces d'argent au trésor du Temple. Mais Jésus a vu son geste et en a fait le commentaire : « **Elle a pris sur son indigence : elle a mis tout ce qu'elle possédait** ».

Dans son cantique d'action de grâces (le Magnificat), La vierge Marie dit de Dieu : « **Il élève les humbles** ». C'est une de ses manières d'agir envers nous et pour nous, largement attestée dans toute la Bible, Ancien et Nouveau Testaments. Dans les deux cas représentés, Dieu accueille le don de ces humbles personnes comme une offrande qui lui est agréable et comme une action charitable efficace : le prophète Elie reçoit de cette veuve sa subsistance.

Que retenir pour nous aujourd'hui de ces exemples ?

– Que nos dons, même modestes, au service de nos frères, doivent être faits avec générosité et humilité : à cette condition, ils sont acceptés par Dieu non seulement comme un secours pour nos frères mais aussi comme une offrande qui lui est agréable.

Dieu n'est-il pas notre grand donateur, dans la Création et dans le salut offert par son Fils ?

Ainsi nos gestes de générosité sont aussi des actes de reconnaissance envers Dieu.

Pierre GAUTHIER